

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023**

**Nombres de Conseillers :**

En exercice :11  
Présents : 9  
Absents : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 18 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 septembre 2023, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

**PRÉSENTS :** Mmes ENTEM C, BRUNET A, MERLAUD S, MONTUS A, MICHAUD A  
MM RAFFE D, DURAND L, GRANDE G, POULARD O

**ABSENTS EXCUSES:** MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Sonia MERLAUD

**DATE DE PUBLICATION :** 22 septembre 2023

**ORDRE DU JOUR**

**1. Installation d'une VMC dans la salle de la Sellerie**

Monsieur le Maire explique que la salle de la Sellerie ne dispose pas de VMC et que son installation est nécessaire aussi bien pour les odeurs que pour la condensation.

Après avoir pris contact auprès de plusieurs entreprises, seules deux y ont répondu. L'entreprise ROYAL ELEC propose le devis le plus intéressant, pour un montant de 5978,94€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise ROYAL ELEC

**2. Installation d'une VMC dans la salle de la Sellerie : demande de subvention départementale**

Le taux de prise en charge par le Département est de 40 % du montant hors-taxe des travaux. Une subvention de 1 992,98€ sera demandée au Département au titre du fond départemental de revitalisation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le Département et adopte le plan de financement.

**3. Aménagement de la rue de l'Aunis : convention de travaux avec le Département**

Monsieur le Maire présente le projet de convention de travaux entre le Département et la Mairie. Le montant des travaux d'aménagement et de sécurité de la rue de l'Aunis est estimé à 422 364,38€ HT. Le taux de prise en charge est de 70 % par le Département et 30 % pour la Commune soit 144 648,32€. Il conviendra de faire un appel d'offres auprès des banques afin de financer cet investissement d'autant plus que les dépenses liées à l'aménagement du parvis de la Mairie ne sont pas comprises dedans.

Les travaux devraient débiter au cours du 2ème semestre 2024.

Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion avec les services du Département et du Syndicat Départemental de la voirie aura lieu le 03 octobre 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention.

**4. Reprise de trottoirs en béton lavé au carrefour de la RD 728 /RD 117**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise AREV d'un montant de 4 975,20€ TTC pour la reprise des trottoirs en béton lavé au carrefour des routes départementales 117 et 728.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise AREV.

**5. Litige opposant la commune de Nancras à des locataires**

Monsieur le Maire fait un point sur un litige opposant la Commune à des locataires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire expertiser le logement par un expert judiciaire et prend acte que la consignation pour les frais d'expertise est de 2000€.

**6. Décision Modificative n°2 budget principal**

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 1320€ les crédits ouverts pour la construction du mur dans l'atelier afin de prendre en charge les matériaux utilisés par les maçons pour la construction du mur.

Des travaux de plomberie de 1948,03€ ont été nécessaires lors du remplacement des menuiseries du couloir de l'école.

La reprise des trottoirs au carrefour (5000€), les études d'aménagement de la rue de l'Aunis (5644,80€), le remplacement du chauffe-eau de la cantine (1100€) et le prélèvement de 1256€ dû à la hausse du taux de la taxe d'habitation entre 2017 et 2019 sont également intégrés dans cette décision modificative.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°2 du budget principal.

#### **7. Demande de travaux de l'Amicale Pétanque Nancrassienne**

L'Amicale Pétanque Nancrassienne souhaite remettre en fonction l'éclairage sur les terrains de pétanque. Pour cela, ils sollicitent l'autorisation de déplacer l'éclairage déjà existant sur le terrain de football. Après débats, cette demande est refusée compte-tenu que l'éclairage existant ne doit plus être aux normes. Des spots pourront être installés par leurs propres moyens, sous leur responsabilité et dans les règles de l'art. Il faudra également faire attention aux nuisances sonores engendrées et aux problèmes de voisinage.

La convention d'utilisation des terrains de pétanque devra être rédigée.

#### **8. Remboursement de frais à un élu**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la règle pour les achats de la collectivité est le paiement par mandat administratif. A titre exceptionnel, il peut arriver qu'un élu fasse l'avance des frais.

Monsieur le Maire présente la facture d'Amazon d'un montant de 108,82 € TTC pour la décoration de la salle pour le repas champêtre. Cette facture a été réglée par Madame Adeline MONTUS, conseillère municipale.

Par une abstention et huit pour, le Conseil Municipal accepte de rembourser les frais engagés par Madame MONTUS Adeline, d'un montant de 108,82€ TTC.

#### **9. Remboursement de deux repas lors du repas champêtre**

Monsieur le maire présente une demande de remboursement de deux personnes qui ne sont pas venues pour cause de maladie.

Pour l'occasion, le bilan financier du repas champêtre est présenté avec un excédent de 29,41€.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le remboursement et autorise l'annulation partielle de la régie « fêtes communales » pour une somme de 50€.

#### **10. Projet NEFLE école**

L'équipe enseignante de l'école primaire a déposé un projet « mettre en place une pédagogie flexible » dans le cadre du dispositif NEFLE « Notre École, Faisons-là Ensemble ».

Le montant alloué est de 7430€ pour l'achat de mobilier et une formation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la convention de financement entre la Commune et l'Éducation Nationale.

#### **11. Renouvellement d'un contrat CAE aux services techniques**

Monsieur le Maire informe que Monsieur LEFEBVRE Julien est en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) depuis le 14 février 2022. Pôle emploi a proposé un renouvellement de son contrat pour une durée de six mois à compter du 14 août 2023. L'arrêté préfectoral actuel fixant les conditions de prise en charge des contrats de travail dans le cadre du PEC sont les suivantes : le taux de prise en charge est à 50 % pour une durée hebdomadaire de 26 h maximum.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de renouvellement du contrat PEC pour une période de six mois du 14 août 2023 au 13 février 2024.

#### **12. Création d'un poste de brigadier-chef principal à temps non complet**

L'agent étant recruté sur plusieurs communes, il est nécessaire de consulter la Commune du Chay et de l'Eguille auparavant. Ce point est reporté à un prochain ordre du jour.

#### **13. Demandes de subventions faites par l'Association des Maires de France : séisme en Charente-Maritime, Séisme au Maroc et Resto du Cœur**

Monsieur le Maire fait part des différents appels aux dons faits par l'association des Maires de France. Après discussion, le Conseil Municipal décide, par un contre, 2 abstentions et 6 pour, d'attribuer 100€ afin de venir en aide aux communes touchées par le séisme survenu en Charente-Maritime le 16 juin dernier.

#### **14. Demande de subvention du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)**

Le RASED sollicite une subvention annuelle de 117€ pour son fonctionnement et une subvention de 123€ tous les trois ans afin de renouveler les tests d'évaluation psychologiques.  
A l'unanimité, le Conseil Municipal répond favorablement à ces demandes.

**15. Demande de subvention de l'école de la Seudre de Saujon pour la classe ULIS**

L'école de la Seudre de Saujon sollicite une subvention de 50€ afin d'acheter du matériel pédagogique adapté à la classe ULIS (Unité Locale d'Intégration Scolaire). Deux enfants de Nancras sont concernés. Par une abstention et huit pour, le Conseil Municipal décide d'attribuer 50€ à l'école de la Seudre pour la classe ULIS.

**QUESTIONS DIVERSES**

-Monsieur le Maire annonce que les travaux de menuiserie faits pendant les vacances scolaires ont été terminés dans les temps.

- La rentrée des classes s'est bien passée. Il y a 65 élèves.

- Madame TILLARD Amélie est la nouvelle directrice du SIVOS.

- le déroulement du repas fermier sur la Commune le 02 septembre a été satisfaisant et a rencontré un joli succès. Les dépenses pour son organisation ont été un peu élevées. A voir pour refaire une 2ème édition, mais sans la Chambre de l'Agriculture.

- 60 personnes environ ont participé au pèlerinage de la Madone à l'Église.

- le 08 octobre aura lieu les balades romanes à Balanzac et à Nancras.

- la commission pour les décorations de Noël se réunira le 13 octobre à 20h00.

- le conseil Municipal donne son avis sur l'augmentation du prix des repas de cantine et propose de le fixer à 3€. Ce tarif sera soumis lors du prochain comité syndical du SIVOS.

- discussion sur les conditions et modalités de prêt gratuit des salles municipales aux associations communales.

- Madame MONTUS signale que des véhicules prennent le sens interdit, rue des écoles.

- L'abribus rue de l'Aunis a été déplacé rue des écoles.

La séance est levée à 22H50